



Temps de travail, calcul rtt

Par **jesssica**, le **05/03/2019** à **10:16**

Bonjour, rnJe suis employé dans une crèche privée. Sur mon contrat de travail il est indiqué "exercera son activité à raison de 38h/semaine, soit 08h05mn/jour, variable entre 07h et 19h, avec 45 mn de coupure méridienne par jour, du lundi au vendredi, excepté les weekend et les jours fériés. Ces 38h génèrent 12 jours d'aménagement et de réduction du temps de travail."rnrnSur mon contrat il est aussi stipulé que je dispose de 25 jours de congés payés.rnrnSur ma fiche de paye, il est inscrit une base de 151,67h avec un taux horaire de 10,17 euros et mes collègues sont à un taux horaire de 10,03 euros.rnCeci correspond-t-il bien à un 35h pour toutes?rnSuis-je payé 35H?rnrn08h05/jours équivaut à 40,25h/semaine est-ce que cela correspond bien à 12 rtt comme il est stipulé dans mon contrat?rnJe dispose d'aucune convention collective.rnrnMerci.